

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLE LISTE LYONNAIS,

Feuille du département du Rhône.

Bureau petite rue Longue, 1.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Autriche. Les paroles de l'empereur concernant la République Française. — Autorisation des poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. — Nouvelles de Paris. Suspension de la *Gazette de France*. Avis aux actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon. — Assemblée nationale. Adoption du décret sur la taxe des lettres. Grande et intéressante discussion sur l'enquête parlementaire. Réclamations de plusieurs membres. Discours de M. Ledru-Rollin sur l'ensemble du rapport. — Actes officiels. Convocation des électeurs du département du Rhône pour élire un représentant du peuple. — Nouvelles locales. Discours de M. Laforest à l'école nationale des beaux-arts. Ce qui est arrivé dans l'église St-Bonaventure.

Nouvelles d'Autriche.

Nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg* du 21 août, sous la date de Vienne, 17 : On a remarqué, lors de la réception du corps diplomatique par l'empereur à Schœnbrunn, que S. M. avait témoigné une attention particulière au chargé d'affaires de la République française. L'empereur lui a dit : *Vous savez que vous êtes reconnu ici maintenant....* en appuyant sur ces paroles. Ce fait dans les circonstances actuelles est très significatif.

La discussion de l'enquête a commencé, le 25, à l'Assemblée nationale. La lutte s'est engagée par un feu roulant de démentis.

Les journaux nous apporteront demain la conclusion de ce solennel et instructif débat.

Mais une dépêche télégraphique reçue hier matin à la préfecture du Rhône, et dont, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu parvenir à nous procurer le texte, nous fait connaître d'avance le résultat.

La séance s'est prolongée jusqu'à cinq heures du matin : elle s'est terminée par l'autorisation de poursuites, accordée par l'Assemblée contre MM. Caussidière et Louis Blanc.

Bulletin Parisien.

La partie officielle du *Moniteur* contient l'arrêté de suspension de la *Gazette de France*.

Quant à la *Bouche de Fer*, qui n'était que la continuation du *Lampion*, précédemment suspendu, elle n'avait paru qu'en spécimen qui a été saisi, et les scellés ont été mis sur les presses de l'imprimeur.

— Telle est l'émotion que l'on éprouve dans l'attente de ce qui va se passer, que l'on s'occupe à peine de la suppression dont la *Gazette de France* vient d'être frappée. C'est une terrible réponse aux journalistes qui se sont réunis hier dans les salons de Lemardelay pour rédiger une protestation contre ce qu'ils appellent les *dragonnades* et les charges à fond qui culbutent la belliqueuse phalange des journaux.

— C'est le 31 août qu'expire le délai dans lequel les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon doivent faire connaître leur intention d'effectuer un versement complémentaire de 250 fr. par action pour recevoir 25 francs de rentes 3 p. 100 en échange de leur titre.

Jusqu'à cette époque, les déclarations des actionnaires seront reçues, accompagnées des titres, dans les bureaux du chemin de fer, rue de la Victoire, 24.

— P. S. Il est cinq heures, Paris est entièrement tranquille.

— On lit dans le *Journal de Lorient*, du 20 août :

« On dirige depuis quelques jours un grand nombre d'ouvriers sur Belle-Isle-en-mer. Ces ouvriers sont appelés à faire les travaux de construction nécessaires pour recevoir les 3,000 insurgés que l'on doit y transporter. Le mur de l'enceinte dans lequel ils seront renfermés aura

un développement de 1,500 mètres sur 4 mètres de hauteur. Cette enceinte sera construite, dit-on, sur l'un des glacis de la citadelle. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 25 août.

M. Deslongrais a la parole.

Messieurs, en montant à cette tribune, je ne me flatte pas de ramener l'Assemblée à mon opinion. (Interruption.) Alors pourquoi parlez-vous ? Quand une réduction de taxe est présentée par le ministère lui-même, comment un membre pourrait-il être reçu à parler contre ? (Murmures.)

M. Deslongrais se plaint d'abord que le rapport soit insuffisant pour former la conviction des membres qui ne connaissent pas la question, des nouveaux représentants par exemple. (Murmures.)

Il cherche à prouver ensuite que le raisonnement qui prétend qu'on ne doit pas faire payer une lettre plus qu'une autre, parce qu'elle ne coûte pas davantage à l'Etat, n'est pas exact. Les lettres qui vont plus loin, coûtent plus de transport, et la preuve, c'est qu'on fait payer diversement les voyageurs suivant qu'ils parcourent une route plus ou moins longue. (Oh ! oh !)

M. Deslongrais prétend que la taxe actuelle n'est pas un obstacle à la correspondance, puisque, de 1844 à 1846, le produit de la poste a augmenté de 111 à 120 millions. (Murmures.)

L'orateur poursuit ses considérations au milieu de l'inattention et de l'impatience de la chambre.

Après une discussion assez confuse, M. le président donne lecture de l'art. 1^{er}.

« A dater du 1^{er} janvier 1849, toute lettre du poids de 7 grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur de bureau à bureau sera taxée à 20 c. »

M. F. Bastiat propose de réduire la taxe à 5 c. comme les journaux. (Non ! non !)

Les articles du projet de loi relatif à la taxe postale sont mis aux voix et successivement adoptés.

Adoption de l'ensemble du décret qui se compose de dix articles.

La séance est levée.

Séance du 24 août.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAS.

A midi 1/4 la séance est ouverte.

Une grande affluence de curieux se trouve dans la salle des Pas-Perdus, et sollicite des représentants des billets d'entrée. Il est difficile de les satisfaire, car on en a disposé d'avance. Les tribunes réservées et celles mêmes destinées au public, sont garnies d'un grand nombre de dames. Dans toutes, il y a foule. Quelques dispositions militaires sont prises à l'extérieur, pour assurer la sécurité des délibérations de l'Assemblée. Une certaine agitation règne sur tous les bancs.

M. Duclerc au nom du comité des finances dépose un rapport sur le décret relatif à l'ébénisterie et les bronzes.

M. de Rancey, demande l'urgence au sujet d'une proposition qu'il a faite pour rendre applicables à l'Algérie divers décrets rendus par l'Assemblée sur les journaux et les cautionnements.

M. Germain Sarrut demande l'urgence pour la proposition relative à la transportation des condamnés dans l'Algérie et aux mesures à prendre relativement à leurs débiteurs et à leurs créanciers.

L'urgence est accordée.

M. le Président. L'ordre du jour appelle la discussion du rapport d'enquête.

MM. Je vous rappelle que l'Assemblée doit, dans l'intérêt de sa dignité, conserver le calme et toutes les convenances dans cette discussion.

M. Charras fait la proposition de donner d'abord la parole aux représentants qui ont des observations personnelles à présenter.

L'Assemblée consultée accorde la priorité aux observations personnelles.

M. l'amiral Cazy. Je ne m'attendais pas à prendre la parole au sujet de l'enquête. Cependant j'y suis forcé. Nul plus que moi ne regrette l'agitation que cette enquête a jetée dans le pays. Je dois, néanmoins, rectifier la déposition qui a été faite à mon sujet, par M. Lacrosse. Il a reproché aux ministres de la marine et de la guerre leur inertie. Je suis fâché que la mémoire de M. Lacrosse lui ait fait faute en cette occasion. M. Lacrosse ne m'a pas parlé le 15 mai. Je ne me suis pas placé au banc des ministres ; j'avoue cependant que vers 4 heures M. Lacrosse me fit, dans un couloir, l'observation dont il s'agit, je fais observer que le ministre n'a, à Paris, ni vaisseaux, ni matelots. Il ne pouvait donc prendre une initiative dans ces circonstances malheureuses.

M. Lacrosse. Il y a de pénibles devoirs à remplir, quand on dépose sous la foi du serment. Pendant que l'Assemblée était envahie au 15 mai, je suis descendu du bureau où vous m'aviez placé, je me suis approché du banc des ministres, et j'ai tenu le langage que j'ai répété devant votre commission d'enquête.

Je ne monte à la tribune que pour relever le mot d'indigne attaque prononcé par M. Charras. J'ai parlé deux fois aux citoyens Charras et Cazy dans la journée du 15 mai. Mes souvenirs sont certains. Je n'incrimine pas les intentions. Quant aux observations que je me suis permises, je les maintiens.

M. Charras. M. Lacrosse a dit que le gouvernement savait la veille du 15 mai, que la sécurité de l'Assemblée était compromise. Je ne sais ; quant à moi, quoique ministre, je n'en savais rien. M. Lacrosse m'aurait reproché mon inertie. Je suis militaire ; je n'obéis pas sans ordres. Si, dans des occasions semblables, tout le monde commandait, il n'y aurait plus que désordre. Quand il y a un chef militaire, un autre chef ne peut prendre sur lui de commander. Le chef militaire, près de l'Assemblée en ce moment, était le général Courtais (Rumeurs diverses).

M. Ceyras. J'ai été atteint indirectement ; mais je l'ai été deux fois par la commission d'enquête. J'ai accompagné le 15 mai M. Lamartine à l'hôtel-de-ville. Cette démarche bien simple, imitée par plusieurs autres représentants, on l'a représentée comme la démarche d'un révolutionnaire, d'un compagnon de Barbès. Bref, on m'a représenté comme un communisme, comme un socialiste. On a fait de moi tout ce que je ne suis pas. Ce n'est pas seulement comme représentant qu'on m'a attaqué ; je l'ai encore été comme commissaire.

Ainsi les lecteurs du rapport ont été nous saisir jusques dans les départements... (murmures, à l'ordre !) c'est avec des exagérations semblables qu'on est parvenu à représenter les commissaires comme des proconsuls.

M. Portalis. Je viens me justifier d'une accusation portée contre moi par un homme de science, mais de peu d'exactitude. Selon lui, le 3 mai, j'aurais assisté à un conciliabule, où il aurait été question d'une démarche à l'Assemblée, démarche de nature à compromettre son salut, on y aurait tenu des propos attentatoires à la dignité de l'Assemblée. Aucun de ces faits n'est vrai. Dire qu'un magistrat a pu s'entendre avec les fauteurs d'un attentat contre l'Assemblée et contre la République, c'est laire je ne dirai pas à un homme, mais à un magistrat l'injure la plus indigne...

M. Arago. Je demande la parole (Mouvement)

M. Portalis relève plusieurs circonstances des témoignages qu'il inculpe. Il fait voir ce qu'ils ont de faux, d'inexact ; mais, comme procureur de la République, il a fait des recherches sur l'installation de Sobrier, rue de Rivoli, sur les armes qui lui avaient été remises. Ses investigations l'avaient conduit à reconnaître que les ordres étaient partis du ministère de la guerre (Mouvement).

M. Landrin. Un témoin a apporté que des conciliabules avaient eu lieu le 3 mai, au ministère de l'intérieur, conciliabules nocturnes, où l'on avait agité la nécessité d'exercer une pression sur l'Assemblée. Moi, magistrat de la République, j'aurais pris part à de pareils conciliabules ! Oui, je suis ami de Ledru-Rollin ; oui, je suis allé chez lui de jour et de nuit, dans ces journées où aucun magistrat n'avait un moment de repos. Mais je remplissais un devoir. Je ne croyais pas qu'alors la calomnie traduirait mes démarches en conspiration, que sais-je ? peut-être en complicité des émeutes du 17 mars et du 16 avril. Je regrette qu'un citoyen placé aussi haut que M. Arago ait pu commettre de telles erreurs !

M. Duclerc. Avant que M. Arago prenne la parole, je demande à donner un éclaircissement. Lorsque MM. Portalis et Landrin demandèrent à poursuivre M. Louis Blanc, celui-ci me dit qu'il s'étonnait de cette ardeur, attendu que ces représentants eux-mêmes avaient fait partie d'un conciliabule tenu au ministère de l'intérieur, où des résolutions au moins aussi graves avaient été agitées. Je lui ai demandé de qui il tenait ces détails. Il me répondit que c'était d'une personne bien renseignée. J'ai voulu interroger cette personne ; elle m'a bien confirmé le fait de réunions au ministère, mais elle ne croyait pas que les citoyens Portalis et Landrin eussent fait partie de celle du 3 mai.

M. F. Arago. M. Portalis a fait allusion à un ordre du ministre de la guerre pour donner des fusils à la police et au citoyen Sobrier. Je réponds que c'est sur un ordre du ministre de l'intérieur que j'ai donné cet ordre.

J'arrive au fait important : aux conciliabules et au propos qui s'y seraient tenus. J'ai la certitude que la question de la dissolution de l'Assemblée y a été agitée (Agitation. Mouvement d'étonnement.)

Il m'a été dit par une personne digne de foi, que MM. Portalis et Landrin y assistaient. La personne qui m'a fait cette confidence viendra probablement s'expliquer à cette tribune. (Mouvement nouveau. J'ajoute qu'elle ne m'a pas demandé le secret.)

M. Ledru-Rollin. Des conciliabules ! c'est quelque chose de coupable ; il y a eu au ministère de l'intérieur des réunions ; on y agita les affaires de la République. M. Arago n'a pas bien compris ma pensée. Il n'y avait pas homogénéité dans le gouvernement provisoire, pas plus que dans la commission exécutive. Il a pu venir à l'idée de dissoudre la commission exécutive : c'était là la partie vraie et sérieuse. Si des mots de la dissolution d'Assemblée ont été prononcés, cela ne peut être que comme éclats d'humeur auxquels personne n'attachait d'importance. Je regrette que M. Arago ait divulgué des secrets ou des délibérations de la commission exécutive.

M. Arago. Je réponds que c'est chez moi que M. Ledru-

Rollin m'a fait la confidence que MM. Portalis et Landrin auraient voulu dissoudre l'Assemblée. Sur les marques d'étonnement que je lui marquai, sur les doutes que je manifestai, il me répondit : « Oui, oui, je l'atteste sur l'honneur ! (Mouvements divers.) » Quand j'ai été appelé devant la commission d'enquête, j'ai consulté M. Ledru-Rollin sur la déposition que j'allais faire. Il ne m'a point demandé le secret : je ne m'y serais d'ailleurs pas prêté. (Très-bien !)

Je tiens seulement à établir que je n'ai point trahi un secret du conseil de la commission exécutive, mais que j'ai répété ce qui m'a été dit chez moi.

M. E. Quinette proteste contre les paroles qui lui auraient été adressées par M. Turk, autre représentant. Sa conduite, pendant la journée du 15 mai, répond suffisamment à cette inculpation. Colonel d'une légion de Paris, il a été continuellement à la tête de ses hommes, et a contribué à préserver le Luxembourg de l'invasion.

M. Turk. Pendant toute la journée du 15 mai M. Edgar Quinette est resté ici à regarder l'émeute. J'ai pu m'étonner qu'il ne fût pas à la tête de sa légion en ces circonstances, et je lui en ai fait l'observation.

M. Quinette veut remonter à la tribune.

M. le président y appelle M. Beaune.

Beaune repousse avec indignation le propos que M. Turk lui a prêté dans sa déposition. C'est une indigne calomnie dont il obtiendra satisfaction.

Après une lutte de 33 ans pour la liberté, il n'avait pas émis une idée contraire à l'établissement de la République. L'orateur fait l'histoire de sa vie, et cherche à démontrer qu'à toutes les époques, la bienveillance a été le fond de son caractère. Militaire, commissaire du gouvernement, il s'est concilié l'estime de ses concitoyens qui l'ont nommé représentant. Vrai démocrate, il n'est point un démagogue insensé, voulant des actes furieux et impossibles. Il a pu penser qu'il était l'objet d'une confusion de personne ; mais non ; c'est bien lui qu'on a voulu désigner comme un Marat, un Danton, demandant la tête de 500 représentants ; c'est-à-dire de 11 millions de citoyens, puisque 500 députés représentent cette masse de citoyens. (Hilarité.)

M. Turk. Je n'oublierai pas que je viens parler ici comme témoin : je répondrai avec modération. Dans le couloir voisin, le citoyen Beaune me tint le propos dont j'ai déposé. Je n'ai pas voulu monter à la tribune pour dénoncer ce propos ; mais à l'instant même, j'en fis confidence à deux de mes collègues. Voilà ce qui m'a amené à reproduire ce propos devant la commission.

M. Repellin proteste contre l'inculpation dont il est l'objet, dans l'enquête, d'après un rapport de M. Marqués à Marseille. C'est M. Renard qui a armé environ 80 hommes de cette compagnie des travailleurs, à Marseille. Je me trouvais à Marseille, à ce moment, comme commissaire extraordinaire ; je fis part de ce fait, que je condamnais, à M. le commissaire du gouvernement et au gouvernement lui-même.

M. Larabit donne des explications sur les congés qu'il aurait donnés à des sous-officiers pour échauffer le sentiment patriotique au moment des élections. C'est sur une invitation du ministre de l'intérieur, et sur l'ordre de celui de la guerre que ces congés ont été accordés. Quand on sut les désordres jetés dans les régiments par ces officiers, on les rappela et on les punit.

M. Martin. Je suis signalé, dans le deuxième volume, comme ayant empêché, comme maire, la garde nationale d'Orléans de venir à Paris dans les journées de juin. J'aurais de plus retenu les gardes nationales arrivées à Orléans, de passer outre. Il suffit de se rappeler que les gardes nationales d'Orléans ont été les premières à arriver à Paris, et les dernières à en sortir. Mais l'ordre même établi au chemin de fer nous a obligé à quelques restrictions. M. Piscatory, arrivé de Tours avec un détachement, a refusé de dire son nom. Il y avait nécessité de ne pas admettre tous les hommes armés qui se présentaient.

M. Th. Bac. Mon nom se trouve reproduit, page 250 du deuxième volume de l'enquête. Mon nom se trouve encore dans les pièces saisies rue de Rivoli, dans le club des représentants, et dans d'autres pièces saisies au domicile du sieur Labrosse. Je suis représenté comme membre de réunions dont auraient fait partie des inculpés. Si la commission eût voulu m'interroger et sur ces réunions et sur ces pièces, il m'eût été facile de dissiper ces soupçons. Ces pièces ont peu d'importance par elles-mêmes ; je conteste à la commission le droit de saisie de ces pièces. Je la blâme d'avoir pénétré dans le lieu d'une réunion de nombreux représentants. Je dis qu'il n'y avait aucune utilité à publier ces pièces. (Réclamations.)

M. Bauchard. Nous n'avons voulu rien livrer à la malignité publique : les pièces ont été saisies au domicile d'un insurgé... (Réclamations sur la Montagne, bruit de tous les côtés, tumulte.)

M. le président. M. Bénard, je vous rappelle à l'ordre.

M. Bauchard. Les pièces ont été saisies par un commandant de la garde nationale ; c'est lui qui nous les a transmises.

M. Bénard. Je viens m'expliquer sur le rappel à l'ordre. Ce n'est point chez le sieur Labrosse que nos pièces ont été saisies, c'est au lieu même de nos réunions, rue des Pyramides. La garde nationale n'avait pas le droit de s'en saisir. La commission a manqué à toutes les convenances en publiant ces pièces, ou des noms propres sont cités.

M. Bauchard. C'est vous qui avez exigé la publication de toutes ces pièces sans exception.

M. Raynal. Le rapport d'un agent de police est une épée qui tue. Je trouve, page 266, un rapport d'un commissaire de police, M. Samson, ce rapport dit que des réunions ont eu lieu chez moi avant le 15 mai, et que ces réunions ont cessé aussitôt après.

Il dit qu'un homme armé a été caché chez moi après les fatales journées de juin. Il rappelle que je suis compatriote de Barbès. Je déclare que, hors cette dernière circonstance, il n'y a rien de vrai dans le rapport du citoyen Samson.

M. V. Considérant a été présenté comme membre de la rue Castiglione. Il y compte de nombreux amis ; mais il n'en est pas membre.

M. J. Favre. M. Arago a dit que des conciliabules avaient existé au ministère de l'intérieur, que les dissolutions du gouvernement provisoire et de l'assemblée nationale y avaient été agitées.

Il a prononcé mon nom ; il a dit que je tenais ces conciliabules. Je déclare que je n'ai eu connaissance de rien de semblable pendant tout le temps que je suis resté au ministère. Je n'ai donc pu y tenir des conciliabules.

M. Ledru-Rollin demande la parole.

M. le président. Les incidents personnels sont terminés. Avant d'accorder la parole à M. Ledru-Rollin je suspends la séance pour 10 minutes.

M. Ledru-Rollin. (profond silence). Citoyens, le débat qui va s'ouvrir est un de ceux qui laisseront des traces dans l'histoire. On parle d'agitation laissée dans le public. Pour ma part, je ne veux pas ajouter à cette agitation.

Cette situation est analogue à beaucoup d'autres dans nos annales. Après l'année 1789 une enquête fut ordonnée également. Elle remontait jusqu'aux coups d'Etat.

On y consacra une année presque entière. La parole de Mirabeau mis tout cela en poussière (Mouvement divers).

On fit dans l'Assemblée nationale un appel à la concorde. L'Assemblée nationale passa à l'ordre du jour.

Après le 10 août, après cette journée qui avait tué la royauté on pensa à une enquête, on accusa les personnes. La Convention passa à l'ordre, mais les débats furent tels que la Montagne et la Gironde se livrèrent combat à outrance. Vous savez le reste ! (Mouvement.)

Après les journées de Thermidor, enquête nouvelle ; puis les journées de Germinal, puis celles de Prairial, puis la révolution s'est couchée dans la tombe pendant 50 ans ! voilà le produit des enquêtes politiques ! Deux chemins s'ouvrent devant vous : la grande enquête, celle de 1789 ; l'autre celle de la guerre aux hommes, dans laquelle va s'engager votre commission.

Quelle était sa mission, la limite ? Des investigations sur l'attentat du 24 juin, et s'il était besoin remonter au 15 mai. Son mandat était limité, qu'a-t-elle fait ? elle est remontée d'événements en événements. Elle a fait appel à toutes les calomnies. Ne me dites pas que vous êtes consciencieux. La haine s'est assise avec vous à la table verte. Et ne croyez pas que je me défende ; je n'en ai pas le soin. Car, enfin, au 24 juin, j'étais à mon poste.

Le 15 mai, j'ai pris toutes les mesures d'accord avec le gouvernement provisoire. (Mouvements divers.)

Quant à ma politique vous n'en êtes pas juges ; vous n'avez pas le droit de la juger.

Ma politique je la défends en deux mots : j'ai écrit dans mes circulaires qu'il fallait respecter la situation, mais envoyer à l'Assemblée des Républicains de la veille. Oui, j'ai écrit cela, j'ai écrit par convenance pour vous ; je pensais qu'une conviction était chose sacrée ; je me disais : ces hommes n'ont pu changer en 24 heures.

La séance continue. (Hilarité.)

A cinq heures, M. Louis Blanc succédait à M. Ledru-Rollin à la tribune.

Actes officiels.

Par arrêté du Pouvoir exécutif du 23 août 1848, sont convoqués pour le 17 septembre prochain les assemblées électorales de la Charente-Inférieure, de la Corse, du Finistère, de la Gironde, de la Haute-Loire, de la Mayenne, de la Moselle, du Nord, de l'Orne, du Rhône, de Vaucluse, de l'Yonne et de la Seine, à l'effet de procéder au remplacement des représentants décédés, démissionnaires, de ceux qui ont opté pour un autre département ou de ceux dont l'élection a été annulée.

Les représentants à remplacer sont : Louis Bonaparte, démissionnaire, élu par les quatre départements de la Charente-Inférieure, de la Corse, de la Seine et de l'Yonne ; M. Thiers élu par cinq départements, la Seine-Inférieure, la Seine, la Gironde, la Mayenne et l'Orne, et a opté pour la Seine inférieure ; MM. Négrier, Duvivier, Charbonnel et Dornès, élus par le Nord, la Seine, la Haute-Loire et la Moselle, et qui ont trouvé la mort dans les journées de juin ; M. Lortet, représentant du Rhône et démissionnaire ; enfin MM. de Quatrebarbes et Gent, élus par le Finistère et Vaucluse, et dont les élections ont été annulées.

L'annulation de l'élection de M. Laissac, dans l'Hérault, prononcée dans la séance d'hier, donnera lieu à une nouvelle convocation des électeurs de ce département.

Nouvelles locales.

Voici le discours prononcé par M. Laforest, maire de Lyon, aux élèves de l'école nationale des beaux-arts.

Vous le savez, jeunes élèves, c'est principalement dans l'intérêt de la fabrique lyonnaise que l'école de dessin et tant de richesses artistiques ont été réunies dans l'ancienne abbaye de St-Pierre. On a voulu que les arts vinssent prêter leur puissant secours à l'industrie, parce qu'on a senti que l'industrie sans les arts, n'ayant pour aliment que des capitaux essentiellement inintelligents de leur nature, serait bientôt une industrie morte. En effet, que deviendraient les manufactures lyonnaises, si elles n'avaient pour les vivifier que le coffre-fort du capitaliste ? elles périeraient donc de langueur, elles seraient hors d'état de lutter contre les fabriques de la Suisse, de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Angleterre, nous verrions la fabrication des étoffes de soie, échapper à Lyon, comme elle a jadis échappé à Florence et à Tours.

Ce qui fait la gloire, ce qui fait la prospérité et la richesse de l'industrie lyonnaise, ce qui la met, pour longtemps du moins, à l'abri de toute concurrence étrangère, c'est son union intime avec les arts du dessin et de la peinture. Ce sont les heureuses et fécondes inspirations qu'elle en reçoit. C'est donc en dirigeant les études des élèves vers la partie de l'art qui s'applique plus spécialement à la fabrication de nos précieux tissus que les professeurs de cette école maintiendront l'industrie lyonnaise dans l'incontestable supériorité qu'elle a si justement acquise sur toutes les industries rivales ; qu'ils rempliront dignement le but de l'institution à laquelle ils sont attachés et qu'ils auront bien mérité de la cité.

Ce n'est point, jeunes élèves, que nous prétendions ici vous détourner de l'étude de la peinture historique ; à Dieu ne plaise. Notre ville a produit en ce genre des artistes dont nous sommes trop fiers pour que nous ne désirions pas que cette école leur donne de nombreux successeurs. Mais la peinture

de l'histoire comme la statuaire ne peuvent fleurir que dans une ville opulente, et une ville parvient à l'opulence que par son industrie ; celle de Lyon est tout entière dans sa fabrique.

Créer d'abord des dessinateurs de fabrique pour produire plus tard des peintres et des sculpteurs, telle est la pensée, qui a prédominé dans la fondation de notre Palais des Beaux-Arts. C'est de cette pensée, jeunes élèves, que vous devez vous pénétrer.

Nous n'entendons pas pour cela répandre parmi vous les pernicieuses doctrines des intérêts matériels ; si elles furent trop longtemps propagées, elles sont aujourd'hui hautement reniées. La République ne veut faire éclore et développer que des sentiments généreux ; toutes les gloires lui sont chères ; elle honore également et l'industriel dont les utiles travaux enrichissent le pays, et l'artiste qui l'illustre par ses talents ; à côté des noms des Pernon, de Beauvais, des Depouilly, elle est heureuse de pouvoir citer les noms des Bonnefond, des Plantin, des Bergeon, des St-Jean, des Thierriat et de tant d'autres dont notre ville peut à bon droit s'enorgueillir ; elle est heureuse d'y pouvoir unir ceux des Chinard, des Lemot, des Foyatier, des Legendre, des Ruolz.

Mais il est temps, jeunes Elèves, de vous appeler à recevoir les récompenses que vous ont méritées votre travail et les progrès dont il a été couronné, qu'elles soient un utile encouragement aux efforts de ceux d'entre vous qui n'ont pu y atteindre cette année et qui verront sans doute leurs espérances entièrement réalisées dans une future distribution.

En terminant, je dois prévenir les élèves auxquels il a été décerné des médailles, que le coin servant à les frapper à la monnaie de Paris étant brisé, il devient nécessaire d'en graver un autre. Des diplômes seront délivrés dans cette séance pour être échangés contre les médailles obtenues dans le concours de cette année.

Aussitôt qu'elles seront parvenues à Lyon, les élèves qui y auront droit, en seront immédiatement prévenus.

Voici le texte du nouvel arrêté de M. le préfet du Rhône sur les élections :

Nous préfet du Rhône, *arrêté* *arrêtons* :

Art. 1^{er}. — Les élections du conseil général qui devaient avoir lieu le 27 août courant, sont renvoyées, pour les six cantons de Lyon et pour le canton de la Guillotière, au dimanche 10 septembre prochain, à huit heures du matin.

Les listes électorales des communes de Lyon, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, révisées par MM. les maires de ces communes, en conseil municipal, seront publiées jeudi le 31 août courant, au plus tard ; les réclamations seront admises jusqu'au mardi 5 septembre prochain, à minuit, et jugées par le conseil municipal, à mesure qu'elles se présenteront. Les listes seront définitivement closes le samedi 9 septembre.

Art. 2. — Les électeurs communaux de Lyon, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, se réuniront de nouveau, le dimanche 17 septembre pour procéder à l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement pour chacun des six cantons de Lyon et de la Guillotière.

Art. 3. Les autres dispositions générales de nos arrêtés des 17 et 19 août courant sont et demeurent maintenues.

Le *Peuple souverain* annonce dans son avant-dernier numéro qu'il a été saisi.

— On continue à faire beaucoup de conjectures sur la composition future de notre administration municipale. Depuis qu'il est certain que M. Laforest a renoncé à la mairie, plusieurs noms ont été mis en avant, sans que l'opinion publique se soit prononcée bien franchement pour les uns ou pour les autres. Enfin aujourd'hui, un journal annonce, d'après un bruit de ville, que M. Grillet aurait été nommé maire ; en même temps, un autre journal dit que la mairie aurait été en effet offerte à notre premier adjoint, mais qu'il l'aurait refusée.

— La direction des postes de Turin nous adresse la communication suivante :

« Le public est prévenu que la direction des postes de Milan venant de rouvrir ses communications avec les bureaux royaux des postes, la correspondance pour la Lombardie et au-delà, reprendra son cours régulier à dater d'aujourd'hui.

« Pour les lettres destinées au-delà de la Lombardie, si l'on desire qu'il leur soit donné cours par une autre voie que celle de Milan, on devra le faire connaître, en indiquant sur la suscription des lettres mêmes, *voie de...* »

— Hier, à Fezzin (Isère), une femme de 79 ans a eu le corps brûlé par le feu qui a pris à ses vêtements dans son domicile.

— Avant-hier, à 11 heures du matin, un enfant a été exposé dans l'église St-Bonaventure.

— Notre jeune compatriote, M. Auguste Courtet, sculpteur, qui a déjà obtenu plusieurs médailles, vient de recevoir du ministère de l'intérieur une récompense nationale pour un buste en marbre exposé au dernier salon du Louvre.

A VENDRE une collection du grand *Moniteur* bien complète de 1826 à 1844 ; on la diviserait au besoin par années ; prix très-modéré. — S'adresser au bureau du *Nouveliste Lyonnais*, petite rue Longue, n° 1.

Extraits des Journaux Français et Etrangers.

LYON — IMPR. DE DUMOULIN ET RONEI,
Rue St-Jôme, 6.